



★ Mobiliser pour Construire ★
ACTION TCHADIENNE POUR L'UNITÉ ET LE SOCIALISME / PARTI RÉVOLUTIONNAIRE POPULAIRE ET ÉCOLOGIQUE
Chadian Action for Unity and Socialism/Popular and Ecological Revolutionary Party
(ACTUS/prpe)

E-mail : actus-prpe@club-internet.fr

N/Réf : 11.03/SC/2012

Déclaration de ACTUS/prpe sur la condamnation du Député Gali Gata Ngothé

Non à la justice soumise au pouvoir exécutif. Libérez immédiatement le Député Gali !

Le dimanche 4 mars, le député de l'opposition tchadienne, **M.Gali Gata Ngothé** fut arbitrairement arrêté puis détenu par la justice depuis lors. La rapidité déconcertante avec laquelle la justice soumise au pouvoir a prononcé les chefs d'accusations (complicité de braconnage, tentative de corruption, détention illégale d'arme...) contre le parlementaire, n'échappera pas à tout esprit un peu rationnel soit-il. La justice expéditive a condamné le 7 mars 2012 le parlementaire à 1 an de prison. Pourquoi en l'espace de trois jours, la « justice-pouvoir » a décidé d'embastiller M.Gali Gata Ngothé ? Aurait-il commis un crime contre la nation tchadienne? Pourquoi cet acte spectaculaire au lendemain du voyage du dictateur Déby en France mais aussi à la date d'ouverture de la première session de la nouvelle législature ?...Voici autant de questions qui surchauffent les esprits des patriotes tchadiens.

Nul n'est au dessus des lois. Tous les citoyens sont égaux devant la justice. La présomption d'innocence, le respect de la dignité humaine doivent être respectés pour tout Tchadien quel que soit sa position sociale.

De plus, M. Gali Gata Ngothé, élu du peuple, devrait bénéficier de l'immunité parlementaire jusqu' à l'établissement des faits réels et probants, or ce qui ne fut pas le cas. Il fut violemment arrêté puis incarcéré. Aux dernières nouvelles il aurait subi des tortures.

En l'espace de 3 jours cette même « justice-pouvoir » au Tchad, incapable de désigner depuis des années les auteurs des assassinats de Maître Béhidi et du **Dr Ibni Oumar Mahamat Saleh**, président de la coalition de l'importante coalition de l'opposition tchadienne, la Cpdc, a réussi cette prouesse judiciaire à l'encontre du Député Gali Gata Ngothé. De plus, le présumé complice de braconnage de 4 phacochères, écope une peine plus lourde que les auteurs. Quelle injustice ! Ce fait démontre, si besoin en était, que le pouvoir voudrait en découdre avec le député M.Gali Gata Ngothé. En effet, depuis la dernière émission spéciale de Rfi sur le Tchad à N'Ndjamena, l'élu du peuple serait devenu la vedette du microcosme politique. Des commentaires les plus élogieux dont certains le voyaient déjà présidentiable. Il est de notoriété publique que le Général président Déby, agrippé pour l'éternité au pouvoir, refuse tout concurrent aspirant à la magistrature suprême. Cette arrestation du député Gali Gata Ngothé ne serait pas étrangère à cette suite médiatique.

La protection des espèces animales et végétales rares, la défense de l'environnement est une exigence mondiale à laquelle notre Parti ACTUS/prpe a inscrit dans son programme politique. En la matière, il serait judicieux de rappeler que le Tchad, pays sahélien menacé par la désertification, la destruction volontaire des arbres centenaires dans la capitale par le Général-Président Déby, devrait être considérée comme crime contre l'environnement et passible d'une exemplaire lourde peine d'emprisonnement. Pourquoi la justice tchadienne ne s'intéresse t-elle pas à ce cas ?

Selon le communiqué de presse du Collectif des avocats du Député Gali Gata Ngothé du 9 mars 2012, citant le verdict de la chambre correctionnelle du Tribunal de 1^{ère} instance de Sarh, le parlementaire est « *reconnu non coupable d'abattage d'animaux et relaxé au bénéfice du doute* ». Cependant, il est « *condamné à un an de prison ferme pour tentative de corruption* » A cette peine, viennent s'ajouter une amende de 300.000 FCFA, la confiscation de son véhicule au profit de l'état. Si le principal chef d'accusation « *l'abattage des phacochères* » n'est pas retenu contre le Député, alors comment expliquer cette lourde sentence d'un an de prison ferme ?

La coïncidence du braconnage avec la présence du Député dans sa circonscription électorale de Kyabé, avant l'ouverture de la session parlementaire constituerait-elle une preuve suffisante de son inculpation?



Est-ce une preuve suffisante dûment établie de la culpabilité de l'élu du peuple si un membre de sa famille aurait participé au braconnage de ces phacochères? Il est de notoriété publique que certaines pontes du régime se livreraient à des braconnages assidus au Tchad et inviteraient même certains étrangers à ce crime organisé contre l'environnement. Pourquoi la justice ne manifeste t-elle contre ces malfrats avec une telle sévérité?

La thèse d'un règlement de compte politique dirigé par le pouvoir contre les Opposants, devient une certitude. En effet, le silence assourdissant et complice du président de l'Assemblée nationale du parti présidentiel le MPS, de ses Députés, conforte cet acte prémédité de bannissement parlementaire du parlementaire Gali Gata Ngothé.

Dans un pays où les crimes gravissimes, les assassinats des citoyens, les détournements des milliards des deniers, la corruption généralisée, les abus des biens sociaux, les viols, les faux usages de faux en écriture...sont le sport favori des proches du Général président Déby. Nous pouvons affirmer avec force que la justice tchadienne garantit uniquement l'immunité aux membres du clan présidentiel et ses alliés. Les auteurs de ces crimes et délits, par ailleurs liés au palais rose restent impunis depuis 21 ans. Ils sont pourtant connus par les citoyens et la justice mais n'ont jamais été inquiétés. Ils continuent allègrement à amplifier leurs crimes sous la bienveillance du dictateur Déby, lequel bénéficie du soutien inconditionnel des gouvernements français. Le peuple tchadien vit depuis plus d'une décennie sous la férule de l'une de plus féroce tyrannie au monde.

Il est un fait incontestable, révoltant et récurrent au Tchad : c'est de constater que les opposants politiques ou ceux considérés comme tels par le pouvoir, sont systématiquement désignés coupables avant même d'être jugés puis condamnés. Ce fut le cas du député fédéraliste Ngarléjy Yorongar torturé en prison. D'autres comme le parlementaire Saleh Kebzabo serait aujourd'hui en sursis. Les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes sont constamment embastillés, torturés et humiliés sous l'œil approbateur des puissances dites démocratiques qui observent un silence complice sur les affres de la dictature du Général-Président Déby, leur allié depuis 21 ans.

Face à cette situation d'injustices caractérisées et institutionnalisées par le pouvoir du Général-Président Déby, notre parti l'**ACTUS-prpe** :

- condamne avec force la décision scélérate de la justice infligeant arrestation un an ferme de prison pour le Député **Gali Gata Ngothé**.
- exige sa libération immédiate et inconditionnelle, la restitution de ses biens, son retour à l'Assemblée nationale, son indemnisation pour les tortures physiques et préjudices moraux subis
- interpelle le président de l'Union interparlementaire (UIP) de Genève d'intervenir auprès du Général-Président Déby en faveur de la relaxe immédiate du Député **Gali Gata Ngothé**.
- interpelle les députés de l'Assemblée nationale de mener une action collective tous azimuts au niveau national et international pour la libération du Député mais aussi de tous les milliers d'opposants tchadiens anonymes qui croupissent dans les geôles de la dictature.
Nos pensées vont au héros national, le Colonel Mahamat Hamouda Béchir et ses hommes de troupes qui croupissent dans le bagne de Korotoro pour avoir combattu la tyrannie qui décime le peuple tchadien depuis 21 années de règne du dictateur Déby.

Le 11 Mars 2012

**Action Tchadienne pour l'Unité et le Socialisme / Parti Révolutionnaire Populaire et Écologique
(ACTUS / prpe)**

**Le Secrétaire à la Communication
Josué NDONINGA**

